



Nom du parcours : VIELLEVIGNE

N° homologation :

Société organisatrice : **V.C.C. Section Cyclotourisme**

Code ACP : **85-2813**

Nom du responsable : **DENIAUD Christophe**

Ligue : **Pays de Loire**

Adresse du responsable : **11, Impasse des Peupliers 85300 Froidfond**

Brevet de : **100 Km**

Tél.: **06 88 97 41 51**

Date : **07-avr-24**

Site V.C.C.Cyclo:

<http://veloclubchallandais.fr>

e-mail: vccyclo@gmail.com

Lieu de départ : **Salle de réunion Pierre de Coubertin 85300 CHALLANS**

Heure de départ : **08:00**

LOCALITES	Carte MICHELIN		Numéro de Route	KM PARTIEL	KM TOTAL	Altitude mètre	CONTROLES	
	N°	Pli N°					Ouverture	Fermeture
Challans- Ferme de la Cailletière- rue de la cailletière			D2032	0,00			8:00	9:00
La Garnache			D90/D73	5,00	5,00			
Paulx			D263/D63	11,00	16,00			
La Limouzinière			D63	13,00	29,00			
St Colomban			D63	3,00	32,00			
Montbert			D57	9,00	41,00			
La Planche			D7	7,00	48,00			
Vieillevigne			D70/D74	5,00	53,00		9:34	11:39
St Philbert de Bouaine			D74/D72	8,00	61,00			
Corcoué sur Logne			D72	5,00	66,00			
La Bénate			D72 / 2 km ←	3,00	69,00			
Touvois			D65/D34	9,00	78,00			
Falleron			D754	3,00	81,00			
St Christophe du Ligneron			D2 C/ D2948/	9,00	90,00			
Les Borderies- rond point ←			D2948/	5,00	95,00			
Challans-Ferme de la Cailletière				6,00	101,00		10:58	14:44
							Cloture à : 14 48	

OBSERVATIONS

Ce brevet n'est pas une compétition, le parcours proposé est effectué sur route ouverte à la circulation

Le fait de s'inscrire à ce brevet implique pour chaque participant :

De se conformer au Code de la route tant le vélo, que le comportement du pilote

De respecter la nature , l'environnement et de faire preuve de savoir vivre et de savoir être

D'avoir une responsabilité civile, licence de sa fédération, ou une assurance personnelle .

De porter un casque(fortement recommandé)

D'avoir conscience de sa forme et de sa capacité à réaliser le parcours sur lequel il s'engage.

L'objectif est de rallier Challans dans les délais .

D'accepter l'utilisation de son image, photos, film ou tout autre support de communication .

En cas de refus, le ou la participant (e), le spécifiera par écrit en même temps que son inscription .

En toutes circonstances chaque participant(e) veillera à respecter les principes de sécurité à vélo.

De nuit, le gilet de sécurité est obligatoire et devra être présenté au contrôleur,

ainsi qu'un éclairage avant arrière approprié avec des piles de recharge

No d'urgence européens : 112 Pompiers : 18 Gendarmerie, Police : 17 Samu : 15

Assurance Organisateur: AXA N° Contrat : 10750337004